

BÉTIGNICOURT

DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire.

Article L721-1 du code de la Sécurité Intérieur

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

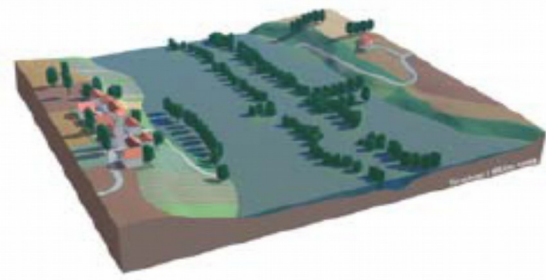
Les risques technologiques

(rupture de barrage, industriels, nucléaire, transport de matières dangereuses (TMD),...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)
etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



l'événement : l'aléa



le risque



les enjeux

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **BÉTIGNICOURT** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à BETIGNICOURT?



- **Les risques naturels**

- « **inondation lente** »

- par le débordement de La Voire qui peut recouvrir le milieu naturel et éventuellement le tissu urbain.

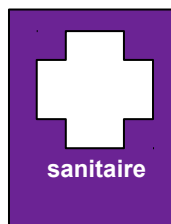
- « **mouvement de terrain** »

- « **retrait-gonflement des argiles aléa faible** » qui, à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol, peut entraîner des mouvements de terrain et occasionner des fissures sur les façades des habitations.

- **Les risques technologiques**

- « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec le passage à travers la commune de la RD75.
 - « **rupture de digues des barrages lacs-réservoirs Aube** (digue de Brévonnes) et **Marne** (digue de Giffaumont), couvert notamment par un **Plan Particulier d' Intervention** (PPI approuvé en mars 2017).

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



- **Le risque « météorologique »** : tempête 1999, neiges de décembre 2010, inondations de 2013 etc....
- **Les risques « sanitaires »** : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

Le territoire communal a été divisé en 2 secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur :

- en porte-à-porte
- par téléphone



Exemples de messages

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



En cas de rupture de barrage:
le point de rassemblement sera
chez Madame OUDIN Marjorie
« hangar » situé hors zone inondable

Pour tous les autres risques :
le point de rassemblement sera situé
à la « salle polyvalente »

Le « pack » de sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien...



Le risque rupture de digue des barrages lacs-réservoirs Aube et Marne

Le risque à BÉTIGNICOURT:

La commune est concernée par **le risque de « rupture des barrages Aube et Marne »**. La rupture du **barrage-réservoir Marne**, avec la formation d'une brèche dans la **digue de Giffaumont**, impacterait une grande partie des habitations. L'arrivée de l'onde de submersion est estimée à 10h. Pour le **barrage-réservoir Aube**, la rupture de la **digue de Brévonnes** ne toucherait que très peu de secteurs habités avec une arrivée de l'onde de submersion estimée à 5h.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.

Les mesures de prévention :

Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite biannuelle d'auscultation de l'ouvrage par le service de contrôle
- étude de danger de l'ouvrage qui permet d'inspecter les parties immergées non accessibles en temps normal
- élaboration de Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche du barrage.

(les cartes des ondes de submersion sont disponibles sur www.aube.gouv.fr)

L'alerte à BÉTIGNICOURT:

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture, il déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui organise les secours et des messages d'information seront diffusés **en porte à porte, à la télévision et à la radio**. Des élus seront dépêchés pour informer, en priorité, les habitants des secteurs inondés.

Une application pour smartphone «SAIP» (Système d'Alerte et d'Information des Populations) pouvant être téléchargée gratuitement, permet à chaque citoyen d'être alerté en cas de crise majeure (attentat, rupture de barrage, fuite de produit dangereux, nucléaire etc...) sur le lieu où il se trouve ainsi que de prendre connaissance des messages l'invitant à suivre les consignes de comportement adaptés à ce risque.

NB : La réception de l'alerte par ce vecteur nécessite d'avoir téléchargé préalablement l'application mobile et d'avoir autorisé la géolocalisation.



Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE DE BARRAGE-RÉSERVOIR :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds
ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

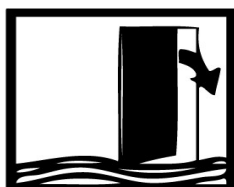
APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : rupture de digue de barrage-réservoir



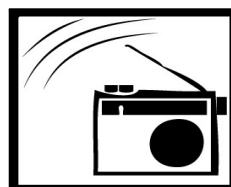
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque inondation

Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à BÉTIGNICOURT :

BÉTIGNICOURT est concernée par l'inondation lente de plaine avec « La Voire » qui longe la commune, à proximité des habitations et peut engendrer des débordements. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser, mais par précaution, le point de rassemblement sera également sous le hangar chez Mme OUDIN.

Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau les plus importants est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



POINTS DE RASSEMBLEMENT
en cas de débordement de La Voire:
Salle polyvalente et hangar
chez Mme OUDIN en cas de besoin



Ce que vous devez faire en cas d'INONDATION :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds
ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES L'INONDATION :

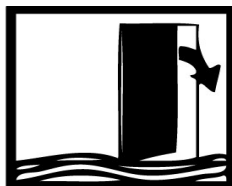
- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes :

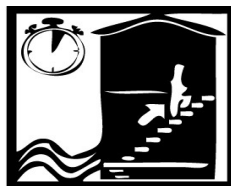
Inondations



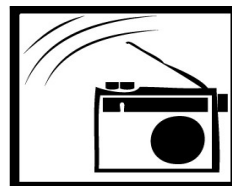
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



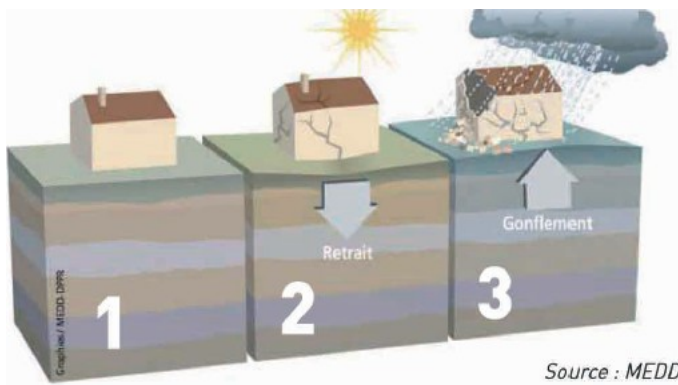
Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Mouvement de terrain

Retrait-gonflement des argiles – « aléa faible »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Le risque à BÉTIGNICOURT:

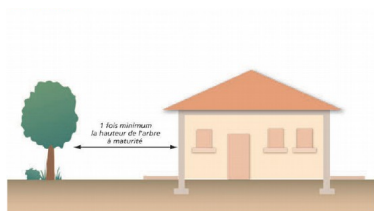
La commune se situe sur une **zone d'aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de forte sécheresse.

Tout le secteur urbanisé est concernée par un sol argileux (voir site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti :
des racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



**Réalisez une structure étanche
autour du bâtiment**



Risque « Transport de Matières Dangereuses (TMD) »

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à BÉTIGNICOURT:

La commune est traversée par la D75 sur laquelle peut transiter des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (**Plan O.R.S.E.C.**), seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposé notamment à l'arrière droit du véhicule (quelques exemples de logos).



Matières
explosives



Gaz



Matières
inflammables



Solides
inflammables



Matières
spontanément
inflammables



Matières
toxiques



Matières
radioactives





Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Evitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



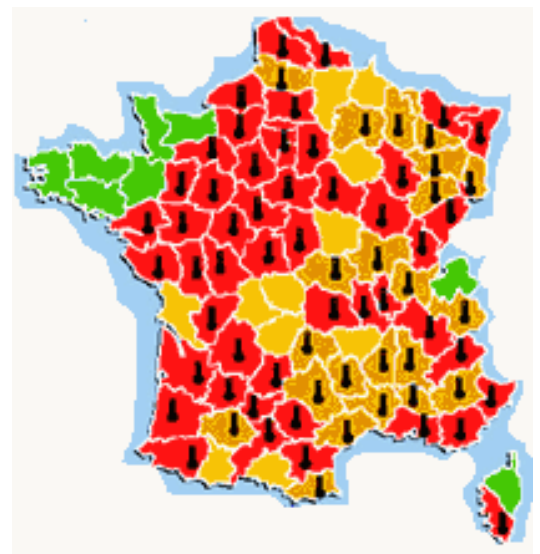
Pluie-inondation



Canicule



Orages





Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

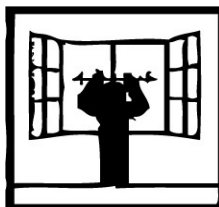
APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires : Pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

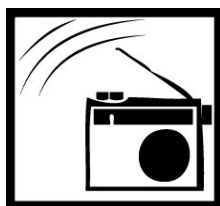
Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



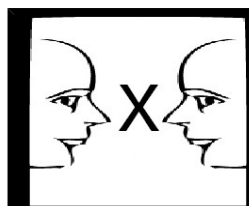
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous
régulièrement les
mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout contact
avec une
personne malade



Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Canicule

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée	Enfant et adulte
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.	Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
↓	↓
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).	Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



Les numéros utiles :

NOM	Adresse	Téléphone	Fax
Conseil Départemental	TROYES	0800 12 10 10	
DDT Agence	BAR SUR AUBE	03 25 92 53 10	03 25 27 73 00
DDT DE TROYES	- GUESDE - CHARMILLES	03 25 46 20 25 03 25 71 18 00	03 25 46 20 90 03 25 73 70 22
ECOLE	LESMONT	09 63 26 15 06	
Gendarmerie		17 03 25 92 80 28	
Météo France	BARBEREY	03 25 82 84 90 ou 0899 71 02 10	
Pompiers		18	
Sécurité Civile	32, rue Ambroise Cottet 10000 TROYES	03 25 73 04 64	
Préfecture de l'Aube	TROYES	03 25 42 35 00	03 25 73 77 26
Sous-Préfecture	BAR SUR AUBE	03 25 27 06 19	03 25 27 39 58
SAMU		15	
Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Aube (SIAVA)	Rue Cumines 10240 CHAUDREY	09 66 97 38 75	
Syndicat de la Voire (SMABV)	Place de l'Hôtel de Ville MONTIER en DER	03 25 56 28 13	
Syndicat des eaux (SDDEA)	22, rue Grégoire Pierre Herluison 10012 TROYES Cedex	03 25 83 27 27	03 25 83 27 00
SICAE	2, rue de Hautefeuille 10220 PINEY	03 25 70 96 00	

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet suivant:

<http://aube.gouv.fr>

et

Écoutez les informations :

CHAMPAGNE FM 97.5

FRANCE BLEUE 100.8

et CANAL 32